

# SERMAISE ET VOUS

Edition n° 11 - Décembre 2010

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

Le Maire et l'équipe municipale  
vous souhaitent

## DATES A RETENIR

**08 JANVIER 2011**  
**VŒUX DU MAIRE**

**09 JANVIER 2011**  
**GALETTE DES ANCIENS**

Organisée par le Comité des Fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

**15 JANVIER 2011**  
**GALETTE DU FOOT**

Organisée par le Football Club de Sermaise  
Renseignements : ☎ 06 83 32 01 32

**05 MARS 2011**  
**CONCERT**

Organisé par le Comité des Fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

**12 MARS 2011**  
**CARNAVAL DES ENFANTS**

Organisé par Ensemble Petits & Grands  
Renseignements : 01 60 81 11 78

**19 MARS 2011**  
**COMMEMORATION FIN GUERRE D'ALGERIE**

Organisée par la municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**19 MARS 2011**  
**SOIREE A THEME**

Organisée par l'ASAEP  
Renseignements : ☎ 06 70 45 74 95

**20 MARS 2011**  
**CAFE THEATRE**

Organisée par BVS théâtre  
Renseignements : ☎ 06 85 32 84 16

**26 MARS 2011**  
**SOIREE DANSANTE**

Organisée par le Football Club de Sermaise  
Renseignements : ☎ 06 83 32 01 32

**30 AVRIL- 01 MAI 2011**

**FETE DE LA SAINT GEORGES**

Organisé par le comité des fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

de bonnes fêtes  
de fin d'année



# COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 26 OCTOBRE & 3 DÉCEMBRE 2010

## CLASSE DE NEIGE

Le conseil municipal a validé la classe de neige des élèves de CM2, qui partiront du 19 au 28 janvier 2011, accompagnés de leur enseignante, d'une infirmière et d'un personnel communal. Le montant de la participation des parents a

été fixée en fonction du quotient familial. Il est rappelé qu'en charge plus de la moitié du coût total de la classe de ne

Quotient familial mensuel	Participation des par
de 0 à 154 €	202.61 €
de 155 à 365 €	259.95 €
de 366 à 587 €	321.22 €
Supérieur ou égal à 588 €	381.49 €



## MOTION SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) a décidé de réorganiser les transports scolaires et de ne déléguer cette organisation qu'aux seuls départements. Un règlement unique, appliqué de façon stricte sans aucune dérogation possible définira les conditions de création des circuits de transport scolaire et les conditions d'éligibilité des élèves.

En Essonne, un élève pour être éligible devra habiter à plus de trois kilomètres de son établissement scolaire (2,5 km aujourd'hui) et un circuit ne pourra être créé qu'à partir du moment où il rassemble au moins 15 élèves (contre 12 aujourd'hui).



Sans dérogation possible, comme c'est le cas aujourd'hui, la plupart des élèves d'écoles élémentaire et maternelle, qui aujourd'hui bénéficient d'un transport scolaire ne pourraient plus en bénéficier.

De plus le règlement crée une inégalité entre les familles, selon qu'elles habitent à plus ou moins de 3 km de l'établissement scolaire. Ainsi les familles éligibles paieraient un titre de transport de 105 euros contre 479 euros pour une famille non éligible alors qu'elles peuvent habiter la même rue.

Cette notion de distance paraît adaptée au milieu urbain mais totalement inadaptée aux espaces périurbains et ruraux, comme le nôtre, à l'urbanisation beaucoup moins dense et plus parsemée. A l'heure du Grenelle de l'environnement et à l'encontre de toute conception environnementale et d'approche sociale, cette décision dangereuse risque de contraindre certains élèves à marcher à pied de nuit sur des routes non éclairées et sans trottoir ou à contraindre chacun à utiliser sa voiture, pour ceux qui en possèdent et qui ne travaillent pas à l'heure de la sortie des classes.

Le conseil municipal demande l'abrogation de ces décisions, prises dans le seul but de faire des économies, et demande instamment au conseil général de l'Essonne la création d'un règlement local, qui prendrait en compte la spécificité des territoires périurbains et ruraux.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BERGERIE LE LONG DE L'EGLISE ET POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DU VIRAGE A LA SORTIE DU MESNIL

La commune va déposer des demandes de subvention, au titre de la réserve parlementaire des élus sénateurs, afin d'entreprendre la réfection de la bergerie (bâtiment le long de l'église), afin que ces bâtiments soient exploitables par les services techniques. Les travaux le ravalement de la façade en pierres apparentes, la dalle.

Il est également prévu d'aménager rue Jourdain, Mesnil, au droit du n°5 jusqu'au poteau EDF. Ces pour des questions de sécurité, le virage et à créer permettre l'écoulement des eaux de ruissellement.



consisteront à refaire la toiture, à réaliser pose de portes et à la création d'une

le virage à la sortie du hameau du travaux consisteront à reprendre, à cet endroit des avaloirs pour

Les demandes de subvention sollicitées s'élèvent à hauteur de 50% des travaux, dont le coût estimatif est d'environ 36 000 euros HT pour la bergerie et 24 500 euros HT pour les travaux de voirie du Mesnil.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Après une pause de quelques mois, le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) de notre futur PLU (Plan local d'urbanisme), va être élaboré en décembre et janvier, pour un débat, lors d'un conseil municipal spécifique, début 2011.  
La date de ce conseil sera largement diffusée, afin que toutes les personnes intéressées puissent y assister.



**À SERMAISE**

Deux nouvelles entreprises viennent de s'implanter sur la commune :



❶ **MENUISERIE CT**

4 avenue de Dourdan - 91530 SERMAISE  
☎ 01 60 81 06 37  
Gérant : Thomas CARNEIRO  
*Menuiserie, agencement intérieur et extérieur*

❷ **ADOC GESTION**

35 grande rue - 91530 SERMAISE  
Gérant : Xavier BLONDELOT  
*Formations sur logiciels, conseil et assistance opérationnelle aux entreprises*

**NOUVEAU**

**PETIT MARCHÉ DE SERMAISE**

Nos commerçants seront présents jusqu'au 19 décembre pour vos achats de fruits, légumes et poissons.

**Le vendredi 24 Décembre en matinée, le maraîcher sera présent sur le parking de la gare et vous proposera des corbeilles de fruits pour vos fêtes.**

Notre primeur partant à la retraite à la fin de l'année, son remplacement est prévu pour début Janvier.

**Le marché reprendra le 9 Janvier.**



**TÉLÉTHON – MARCHÉ DE NOËL**

Le marché de Noël avec une collecte pour le Téléthon était organisé le samedi 4 décembre par le Comité des Fêtes avec la coordination de la Municipalité, la participation active de l'association « Ensemble Petits et Grands », qui a mis en place beaucoup d'activités pour les enfants (maquillage, vente de gâteaux, jeux, dessin) et l'atelier poterie de l'ASLS.

En 2009, nous avons versé la somme de 2.613,33 € au Téléthon, et cette année 1.651,36 €, soit une baisse significative. Malgré l'énergie dépensée par tous les bénévoles (en particulier les sidecaristes !), il semble que peu de Sarmates se soient mobilisés pour cette cause.

Certes, la météo n'était pas clémente et nous remercions tous ceux qui ont bravé le froid et la neige pour venir partager un punch, un repas, ou les gâteaux qui ont été cuisinés par les enfants de l'Ecole. **Un grand merci à nos pâtisseries et pâtissiers en herbe et aux bénévoles sans qui rien de tout cela ne serait possible !!!**



**ENSEMBLE PETITS ET GRANDS**

L'association «Ensemble Petits & Grands» a pour vocation d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont reversés aux écoles. Un nouveau bureau a été élu le 20 octobre 2010 :

- |                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| Présidente :                  | Mme Vanessa Marques                   |
| Vices présidentes:            | Mmes Sophie Colas / Claire Clabassi   |
| Trésorière:                   | Mme Isabelle Morin                    |
| Secrétaire & vice secrétaire: | Mmes Josiane Willig et Séverine Perez |

Nous remercions également tous les bénévoles, qui nous suivent à chaque manifestation !

TOUS A VOS AGENDAS ! Voir en première page

L'équipe d'EPG vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année!

## CIAS : TARIFS DE LA TELE-ASSISTANCE

Veillez trouver ci-dessous les coordonnées du service CIAS de la Communauté de Communes, qui est chargé de traiter les dossiers de demande d'aide de nos administrés. Nous vous rappelons la TELE ASSISTANCE, qui nous paraît être l'aide la plus demandée, avec des prix selon votre quotient familial ainsi que les services de soins infirmiers à domicile.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, L'équipe du CCAS et la mairie sont à votre disposition.

### C.I.A.S. 43, Rue Saint Pierre à Dourdan

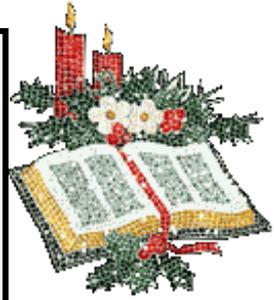
#### Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00  
(Après-midi sur rendez-vous)

#### Accueil téléphonique :

**01 60 81 17 90**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00



### **TELE-ASSISTANCE :**

La personne âgée ou handicapée porte, en pendentif ou au poignet, un petit boîtier qui alerte en cas d'urgence, le service d'assistance. Celui-ci communique avec la personne et organise les secours, s'il y a lieu.

	Personne seule	Couple	2010/mois
	moins de 500,00 €	moins de 800 €	<b>0,55</b>
	de 500,00 à 550 €	de 800 à 950 €	<b>1,85</b>
	de 550,01 à 675 €	de 950,01 à 1150 €	<b>3,55</b>
	de 675,01 à 800 €	de 1150,01 à 1375 €	<b>5,77</b>
	de 800,01 à 900 €	de 1375,01 à 1600€	<b>8,03</b>
	au delà de 900 € et personne vivant avec leurs enfants	Au delà de 1600 €	<b>10,47</b>

### **SOINS INFIRMIERS A DOMICILE :**

**Adresse :** 1, rue de la Belette - 91 410 DOURDAN  
**Tel. :** 01 64 59 96 47 (répondeur-enregistreur en cas d'absence)  
**Horaires de bureau :** 8h30 - 17h du lundi au jeudi 8h30 - 16h le vendredi

Les aides soignant(e)s diplômé(e)s assurent les soins d'hygiène corporelle à l'exclusion de tout soin médical. Ils ont également un rôle relationnel très important et un rôle d'éducation (conseils pour l'hygiène et l'alimentation). Ils travaillent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice du Service.

Les infirmiers libéraux du secteur ont signé une convention avec le service, ils assurent donc les soins infirmiers et ils facturent leurs actes au service. Les pédicures ont également signé une convention et seront rétribués à l'acte par le service, dans certains cas.

